

**Délibération n°2019-02-17**

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	61
Pouvoirs	18
Votants	79

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 5 avril 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

**Joël Pradel** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Michel Pesteil	<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot	<b>Robert Bredèche</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Pierre Coutaud</b>	à	Philippe Brugère	<b>Sandra Delibit</b>	à	Tony Cornelissen
<b>Daniel Ecurat</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Guy Faugeron</b>	à	Michel Lacrocq
<b>Baptiste Galland</b>	à	Daniel Mazière	<b>Martine Leclerc</b>	à	Gilles Chazal
<b>Dominique Miermont</b>	à	Francis Roques	<b>Christiane Monteil</b>	à	Jean-François Michon
<b>Daniel Poigneau</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Marie-Hélène Pommier</b>	à	Jean-Paul Bourre
<b>Marc Ranvier</b>	à	Jean Bilotta	<b>François Ratelade</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Jérôme Valade</b>	à	Jean Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Bernard Couzelas (Alain Lanly) ; Serge Guillaume (Joëlle Verbiguié) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Gérard Moratille (Nathalie Laurent).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Pierre Bodeveix ; Michèle Chastagner ; Eric Cheminade ; Daniel Couderc ; Nathalie Delcouderc-Juillard ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Didier Pénéloux ; Serge Peyraud ; Sylvie Prabonneau ; Jean Robineaux ; Bernard Rouge ; Valérie Serrurier ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

## Attribution de la subvention annuelle à l'office de commerce et de l'artisanat intercommunal

### Références :

- convention d'objectifs 2015-2019 avec l'Office de Commerce et d'Artisanat de Haute Corrèze.

La communauté de communes s'est engagée à verser une subvention de 145 650 € sur la période 2015-2019 permettant de financer des actions d'intérêt communautaire.

Pour mémoire, pour l'année 2015, la subvention versée a été de 40 671 € ; pour 2016, la subvention versée a été de 50 000 € ; pour 2017 la subvention versée a été de 17 200 €, et pour 2018, elle était de 23 000 €.

Il est proposé de clore l'aide fléchée initialement en fixant le montant de l'enveloppe de subvention 2019 à 14 779 €, correspondant au solde de l'engagement initial.

Il conviendra donc de rédiger un avenant à la convention initiale qui permettra d'ajuster le montant de la subvention 2019.

Par la signature de cet avenant, l'Office de Commerce et d'Artisanat s'engage à réaliser au cours de l'année 2019 les objectifs suivants :

- mettre en place sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté des actions et/ou animations tels que les Carnets Bon Plans, les Apéros Arts et Histoires et les Animations de Noël ;
- faire évoluer le nombre d'adhésions et développer le champ d'intervention de l'OCA vers les commerçants et artisans de l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté
- relayer et diffuser les orientations politiques définies par les élus de Haute-Corrèze Communauté en matière de développement économique et plus particulièrement sur le volet commercial et artisanal
- orienter systématiquement les porteurs de projet vers le service économique de la collectivité dans le but de simplifier les démarches des porteurs de projet qui veulent s'installer sur le territoire.

Le versement de la subvention est conditionné par la réalisation sur l'année 2019 de ces objectifs et la production d'un bilan d'activité de l'Office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement pour l'année 2019 d'une subvention maximale de 14 779 € à l'Office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze sous réserve de réalisation des objectifs définis ci-dessus ;

**Délibération n°2019-02-17**

Envoyé en préfecture le 23/04/2019

Reçu en préfecture le 23/04/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20190415-20190217-DE

- **AUTORISE** le président à signer l'avenant de la convention.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,****Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,****À Saint-Angel, le 15 avril 2019**

Le président,  
Pierre Chevalier

